Séance du 5 juin 2012 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GOLINELLI Joëlle, GROS Laurent, MERANDON Frédéric, MURRIS Isabelle, NOURRISSAT Johane, PELLEVAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.
Absents : GUIMET Nicolas, SCHMITT Lionel.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30.05.2012.
Nombre de conseillers : 14 **Quorum** : 8 **Présents** : 12.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur Le Maire fait un point sur les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs du conseil municipal et qui portent notamment sur le lancement prochain d'un marché de travaux à procédure adaptée pour l'extension du réseau d'eau aux Combes/La Chapelle.

2012-06-01 Attribution d'une indemnité de conseil (1er trimestre 2012) au receveur municipal

Vu le décret N°82-879 du 19 novembre 1982, article 1 ;
Vu les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissement publics locaux ;
Vu le courrier du 2 avril 2012 de Monsieur LANFANT, Receveur Municipal d'Annemasse, sollicitant l'indemnité de conseil pour le 1er trimestre 2012 selon le barème de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, suite à son départ à la retraite ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de verser à Monsieur Jean-Louis LANFANT, receveur Municipal d'Annemasse, une indemnité nette de conseil de 122,03 euros pour la période du 1er janvier au 31 mars 2012.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 011, article 6225 du budget principal 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

2012-06-02 Subvention 2012 aux associations

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer afin d'attribuer à chaque association et organisme mentionnés dans le tableau suivant, une subvention de fonctionnement pour l'année 2012 qui ne sera versée qu'après communication d'un état de leur comptabilité et le compte-rendu de leur dernière assemblée générale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal 2012,
Considérant que les associations et organismes concernés participent au développement d'actions d'intérêt local,

- **Fixe** ainsi qu'il suit les subventions pour l'année 2012, suite à la fourniture des comptes et/ou projets des associations :

ASSOCIATIONS	*Subventions 2012 déjà versées*	Subventions 2012 à verser
Arthaz Sports	*750,00*	
Association Communale Chasse		200,00

Association Contre Appel		200,00
Centre Communal d'Action Social (CCAS)		350,00
Comité des fêtes Médiévales	*2 000,00*	
Comité des fêtes		200,00
Donneurs de Sang Arthaz/Nangy		200,00
Ecole d'Arthaz (OCCE) – sorties scolaires		2.500,00
Familles Rurales		200,00
Familles Rurales – Repas des Anciens	*3 000,00*	268,61 (solde)
Familles Rurales – Cantine et garderie	*Avance 11 000,00*	
Les Rôdeurs Miteux		200,00
Sté de Pêche Arthaz		200,00
Sou des Ecoles		1 200,00
Tennis ATC Compétition	*400,00*	
ADMR		2.226,89
AFN canton de Reignier		80,00
ALBEC		100,00
Centre Régional Léon-Bérard		80,00
Handyfestif		100,00
Souvenir Français		50,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2012-06-03 <u>Personnel communal : Ouverture poste Adjoint Administratif 2ème classe</u>

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat aidé de l'agent contractuel recruté le 1er septembre 2011 en qualité d'adjoint administratif à la mairie et Atsem supplémentaire à l'école d'Arthaz arrive à échéance le 31 Août 2011. Or les effectifs de l'école maternelle étant en augmentation pour la prochaine scolaire et les tâches à l'accueil et au secrétariat de la mairie étant en constante évolution, il convient de pérenniser ce poste pour le bon fonctionnement des services communaux.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,
Considérant que pour le bon fonctionnement des services communaux, il y aurait lieu de créer un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps non-complet, soit :

- 17 heures par semaine à l'accueil et au secrétariat de la mairie,
- 11 heures annualisées à l'école maternelle d'Arthaz afin de seconder l'ATSEM titulaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** la création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps non-complet, soit 28 heures/35 heures annualisées.
- **Décide** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial.
- **Charge** l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du Centre de Gestion 74.
- **Habilite** Monsieur Le Maire à recruter un agent pour pourvoir cet emploi.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2012-06-04 <u>Emplois saisonniers été 2012 : création poste adjoint technique 2ème classe</u>

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet afin de remplacer les 2 agents des services techniques / espaces verts durant leurs congés d'été. Il propose de recruter des jeunes étudiants de la commune âgés de 16 à 18 ans pour la période du 2 au 13 juillet, du 16 au 27 juillet, du 30 juillet au 10 août et du 13 au 24 août 2012 et précise que 7 candidatures ont été reçues suite à l'annonce parue dans le bulletin de liaison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et leurs établissements publics ;
Vu la loi N°84-53 du 26 /01/1984 modifiée notamment par la loi N°94-1134 du 27/12/1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34 ;

- **Décide** de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2ème classe à temps complet pour les quatre périodes susmentionnées ;
- **Décide** que la rémunération sera celle de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à recruter afin de pourvoir à ce poste.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

2012-06-05 <u>Election délégués aux Comité Local de l'Habitat de la CCAS</u>

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), la Communauté de Communes Arve et Salève souhaite créer un Comité Local de l'Habitat qui aura vocation notamment à suivre la réalisation des actions du PLH et la programmation de la production de logement locatifs sociaux.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité,

Vu les articles L.5211-6 à L5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient d'élire un ou deux conseillers en charge de l'urbanisme et/ou du social ainsi que les agents suivant ces dossiers,

- **Nomme** Messieurs Cyril PELLEVAT, Laurent Gros et Jean-Luc MEYNET en qualité de représentants de la Commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame pour le Comité Local de l'Habitat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

<u>Point sur les projets en cours</u>

- <u>Adhésion futur syndicat mixte</u> : un point est fait sur le projet de statut du futur syndicat mixte créé par la fusion entre le Syndicat des Eaux des Rocailles et le Syndicat de Bellecombe.
- <u>Centre intergénérationnel</u> : un deuxième permis de construire a été déposé et accepté.
- <u>PLU</u> : lors du prochain conseil municipal une délibération sera prise afin de lancer une consultation publique sur le dispositif de majoration de 30% des droits à construire.
- <u>Sécurisation route des Cormants</u> : Les conteneurs de tri sélectif ont été déplacés pour une meilleure visibilité et des chicanes en plastiques seront posées dans le courant de cet été pour rétrécir la chaussée afin de sécuriser ce tronçon de voirie.

<u>Informations et questions diverses</u>

- <u>Elections législatives</u> : un point est fait sur le planning des permanences.

2012-06-01 Attribution d'une indemnité de conseil (1er trimestre 2012) au receveur municipal

2012-06-02 Subvention 2012 aux associations

2012-06-03 Personnel communal : Ouverture poste Adjoint Administratif 2ème classe

2012-06-04 Emplois saisonniers été 2012 : création poste adjoint technique

2012-06-05 Election délégués aux Comité Local de l'Habitat de la CCAS

❖ Signature des conseillers présents

NOMS ET PRENOMS CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE
PELLEVAT Cyril	
PERNET Marie-Pierre	
GROS Laurent	
CIABATTINI Alain	
THABUIS Bruno	
MERANDON Frédéric	
CHABOD Frédéric	
GOLINELLI Joëlle	
NOURRISSAT Johane	
VIAL Jean-Claude	
GOBET Marie-Claire	
MURRIS Isabelle	